

# SMOC JUDO - HORAIRES DES COURS - SAISON 2021-2022

Lundi	PRE-POUSSINS ① 17 H 00 – 17 H 45	BENJAMINS – MINIMES ① 17H50 - 19H				
Mardi	PRE - JUDO ① 17 H – 17 H 45	POUSSINS 2 ① 17 H 50 – 19 H	KATA Expression technique ① 19H – 19H30	CADETS JUNIORS SENIORS ① 19 H 30 – 21 H 00		
Mercredi	BENJAMINS - MINIMES ① 15 H 15 – 16 H 25	JUJITSU jeunes ① 16 H 30– 17 H	POUSSINS 1 ① 17h05 – 18h15	TAISO ③ 19 H 00 – 20 H 00	JU - JITSU ② 20 H00 – 21 H 30	
Jeudi						
Vendredi	POUSSINS ① 17 H – 18 H 05	MINIMES - CADETS 1 ① 18 H 10 – 19 H 30	KATA Expression technique ① 19 H 30 – 19 H 55	CADETS - JUNIORS SENIORS ① 20 H – 21 H 30		
Samedi	TAISO ③ 10 H – 11 H 15	EVEIL 1 ③ 11 H 20 - 12 H 00	PRE – JUDO / PRE POUSSINS ④ + ⑤ 13 H 30 – 14 H 30	MUSCULATION ① 13 H 30 – 14 H 30	EVEIL 2 ④ + ⑤ 14H35 - 15H15	

Lundi <b>SEMOY</b>	EVEIL 1 et 2 ⑦ 17 H 15 – 18H 00	PRE POUSSINS / POUSSINS ⑦ 18 H 00 – 19 H 00	
Vendredi <b>SEMOY</b>	PRE – JUDO / PRE POUSSINS ⑥ 17 H 15 – 18 H 15	POUSSINS / BENJAMINS ⑥ 18 H 15 – 19 H 15	

<b>Professeurs</b>		
Stéphane	MECHIN	①
Laurent	MALPEYRE	②
Laurie	MARIE-LUCE	③
Thomas	DEBARD	④
Yassine	MANSOUF	⑤
Jennifer	FERREIRA	⑥ ⑦

CATEGORIES D'AGES							
EVEIL JUDO 1	2017	PRE-POUSSINS	2014	BENJAMINS 1	2011	CADETS	2007-2006-2005
EVEIL JUDO 2	2016	POUSSINS 1	2013	BENJAMINS 2	2010	JUNIORS 1-2-3	2004-2003-2002
PRE JUDO	2015	POUSSINS 2	2012	MINIMES 1 ET 2	2008-2009	SENIORS	2001 et avant

# Cotisations et Licences

## Cotisation annuelle :

. **tarif plein : 160 euros**

. **tarif réduit** (baby-judo, pré-judo, pré-poussins) : 122 euros

## Règlement :

. Cotisation annuelle payable en 2 fois

1 chèque en paiement immédiat,

1 chèque encaissé en février

(libellés à l'ordre de la « SMOC JUDO »)

## Certificat médical :

NOUVELLE REGLEMENTATION POUR LA SAISON 2021 - 2022

### Pour les Mineurs :

Il n'est plus nécessaire, pour les mineurs, de fournir un certificat médical. Vous devez remplir un questionnaire de santé et nous fournir l'attestation.

### Pour les Majeurs :

La première année de licence, vous devez fournir un certificat médical, qui pourra être valable 3 ans sous certaines conditions. Pour prolonger le certificat médical une année supplémentaire, vous devez être capable de répondre aux questions du questionnaire de santé, et nous fournir l'attestation. Si vous répondez OUI à une seule question, vous devez fournir un nouveau certificat médical.

Lorsque vous aurez prolongé deux années le certificat médical, vous devrez absolument nous en fournir un nouveau.

## Prêt de kimono

. Jusqu'aux Poussins (dans la limite du stock disponible)

# S.M.O.C. Judo / Ju-Jitsu / Taïso



Saison 2021-2022

*Dojo – Halle des Sports*

3, rue Léon Blum

45 800 Saint-Jean-de-Braye

02-38-21-73-98

president@smocjudo.net

## Inscriptions :

**31 août, 1, 2, 3 Septembre de 17h à 19h.**

*Et les 2 semaines suivantes, aux horaires des cours.*

Reprise des cours : 1<sup>er</sup> Septembre 2021

[www.smocjudo.net](http://www.smocjudo.net)



